F46.1
7671a
Case
FPC
14438

OBSERVATIONS

Sur un article du Journal de M. Brissot de Warville, concernant ma Protestation contre les assignats-monnoie.

JE ne m'attendois pas à me trouver insulté, comme je l'ai été, par M. Brissot de Warville, dans son Journal du 25 Avril, je n'opposerai que des raisons & des faits à ses déclamations & à ses injures, aux risques de répéter ce que j'ai déjà dit, & on va voir si, parmi les éloges qu'il prodigue à M. Clavière, les inculpations qu'il se permet contre moi sont bien méritées.

Les Actionnaires de la Caisse d'Escompte se trouvant dans l'impossibilité de remplir l'engagement qu'ils avoient solemnellement contractés de payer leurs billets à bureau ouvert au premier de Juillet, imaginent un plan, qui, en les dispensant de cet engagement, leur conserve les bénéfices qu'ils ont fait, & les préserve d'une liquidation que l'on commençoit à regarder comme indispensable.

Ce plan consiste à établir un papier forcé, destiné d'abord au remboursement de la Caisse d'Escompte, & ensuite, au remboursement des créanciers de l'Etat. Pour donner de la consistance à ce papier, on convient que préalablement on décretera la confiscation de tous les biens du Clergé au profit de la Nation, & que ces biens, ainsi confisqués, serviront d'hypotheque au papier qu'on veut créer.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Il s'agit de faire agréer ce plan à l'Assemblée Nationale ; on met en avant M. Bailli, qui, sans aucun pouvoir de la part de la Commune & des Districts de Paris, mais d'accord avec le parti qui domine, se présente à l'Assemblée, & demande, au nom de la Capitale, la permission d'acquérir pour deux cens millions de biens ecclésiastiques. Quelques personnes veulent que cette demande soit rejettée, d'autres desirent que du moins elle soit examinée ; on ne les écoute pas, on ferme la discussion à peine ouverte, & le projet préliminaire de M. Bailly, est admis à la majorité ordinaire.

A quelques jours de-là on propose le dépouillement du Clergé ; de nombreuses réclamations se font entendre. On passe outre, &, en fermant encore à propos la discussion, on décrete le dépouillement.

Arrive enfin le moment où l'on doit s'occuper du papier monnoie ; c'étoit une grande question que celle du papier monnoie : elle demandoit le plus long examen & la plus profonde connoissance du commerce ; elle paroissoit devoir entraîner des débats d'autant plus considérables, que précédemment le Comité & le premier Ministre des Finances avoient solemnellement déclaré qu'ils regardoient l'introduction du papier monnoie comme la ruine du Royaume. Point du tout ; le Comité des Finances, revenant sur sa déclaration, annonce, au contraire, qu'il n'y a que le papier monnoie qui puisse sauver le Royaume ; à peine veut-on entendre quelques-uns de ceux qui pensent autrement ; le parti qu'on appelle, je ne sais trop pourquoi, des *enragés*, car, malheureusement, il y a des partis dans l'Assemblée, décide impérieusement que la discussion

doit être fermée, & ſuivant l'uſage, la diſcuſſion eſt fermée, & un décret intervient, qui autoriſe la circulation du papier forcé dans tout le Royaume.

Au milieu de tout ce tumulte, on m'apporte deux brochures qu'on m'aſſure être de M. Claviere, dans leſquelles je lis l'apologie des aſſignats forcés. Je ne crois pas qu'elles ſoient de M. Claviere. Il ne me ſembloit pas que M. Claviere, qui n'avoit ceſſé de crier contre la Caiſſe d'Eſcompte, qui avoit imprimé ſi ſouvent, tant en ſon nom que ſous le nom du Comte de Mirabeau, qu'il ne falloit point de banque, point de caiſſe à Paris; que de tels établiſſemens étoient le ver rongeur du commerce, que les Banquiers étoient les ſang-ſues du peuple, qu'ils avoient fait tout le mal de la France; que ſi une vingtaine de banqueroutes étoient néceſſaires à Paris pour rétablir l'ordre, il ne falloit pas s'en effrayer; il me ſembloit, dis-je, que M. Claviere, qui m'avoit tenu cent fois ces propos à moi-même, ne pouvoit avoir ſi promptement changé de ſyſtême: je le croyois d'autant plus, qu'à l'exception de deux ou trois ſophiſmes adroits, je n'appercevois rien que de médiocre, de futile même, dans les ouvrages que je parcourois, & que tout s'y réduiſoit à peu-près à dire, ſans le prouver, qu'*il nous falloit du papier, qu'il nous en falloit beaucoup, qu'on ne ſauroit trop en mettre en circulation, qu'il nous importoit de le conſerver long-temps, & ſur-tout, d'y attacher un intérêt bien modique.*

Cependant, je ne tardai pas à me convaincre qu'en effet M. Claviere étoit l'auteur des brochures; j'appris qu'il avoit des conférences chez M. de Monteſquiou, que le Comité des Finances ſe dirigeoit par ſes lumieres,

& que la néceſſité des circonſtances l'avoit ramené à ſervir les agioteurs dont il avoit été ſi long-temps l'ennemi.

J'avoue que j'eus un peu d'humeur. Je me rappellai alors que m'entretenant un jour à Verſailles avec M. de Warville de certaines liaiſons de M. Claviere avec quelques hommes mal famés, & dont M. Claviere ne m'avoit parlé qu'en très-mauvais termes, j'avois marqué à M. de Warville toute la peine que je reſſentois de voir un homme eſtimable continuer de telles liaiſons, & que M. de Warville m'avoit répondu que M. Claviere ayant une grande partie de ſa fortune engagée dans les fonds de l'Etat, il étoit obligé de voir ces perſonnages, qui, en adoptant ſes idées, pouvoient, ſans nuire au bien général, l'aider à ſe tirer d'affaire; je ne blâmai pas abſolument, je ne louai pas non plus cette conduite.

Mais le ſouvenir de cette converſation me perſuada que l'opinion de M. Claviere, dans le moment préſent, pouvoit bien être en raiſon compoſée de l'intérêt public & de ſon intérêt perſonnel.

Je ne crus donc pas, ſi j'étois obligé d'écrire contre les aſſignats-monnoie, devoir m'inquiéter beaucoup de l'opinion nouvelle de M. Claviere ſur cet objet, & il me parût que parce que M. Claviere ſoutenoit dans ce moment les agioteurs, cette circonſtance imprévue ne devoit pas me diſpenſer de dire hardiment ce que j'en penſois.

De-là ma proteſtation, où je parle comme doit le faire un homme qui croit ſincérement combattre un projet funeſte, & qui, placé dans une poſition où ſon devoir n'eſt pas de ſe taire, expoſe, avec l'énergie que

les événemens qu'il prévoit demandent de lui, les motifs qui l'ont perſuadé que ſon opinion eſt la ſeule véritable.

On ne voit rien, je penſe, dans tout ce que je viens de dire, qui puiſſe me mériter le plus petit reproche de la part des gens honnêtes : voyons maintenant ſi les imputations particulieres que me fait M. de Warville, & les raiſonnemens qu'il oppoſe à ma proteſtation ſont bien ſenſés.

M. de Warville m'accuſe d'abord de n'avoir pas rendu juſtice au patriotiſme & aux talens de M. Claviere. Il n'eſt pas dit un mot de M. Claviere dans ma proteſtation. J'y parle des agioteurs en général, des auteurs du projet en général ; & certes, je puis dire, que comme j'ai quelques raiſons de croire que M. Claviere n'eſt pas l'auteur de ce projet, qu'il en eſt tout ſimplement le défenſeur, je n'ai pas ſongé d'une maniere plus particuliere à lui qu'à d'autres, quand j'ai écrit ma façon de penſer, & ſur les agioteurs, & ſur les auteurs du projet.

Quant au patriotiſme de M. Claviere, je ſais qu'il a donné des preuves de patriotiſme à Geneve, mais j'avoue que j'ignore quelles ſont celles dont il peut s'honorer en France.

Quant à ſes talens, je ne les conteſte pas ; M. Claviere a beaucoup de connoiſſances en Finances, mais il exiſte pour moi des hommes qui en ont encore plus que lui ; mais de plus, ce n'eſt pas des talens de M. Claviere qu'il s'agit ici, c'eſt de ſavoir s'il a ſoutenu une opinion fauſſe, & il aura ſoutenu une opinion fauſſe tant qu'il ne me démontrera pas :

1°. Que le décret de l'Assemblée qui dépouille les titulaires des bénéfices de leur propriété, qui dénature l'hypothèque des créanciers du Clergé, qui livre à la merci des événemens & aux hasards d'une imposition qui n'est pas seulement encore assise, & le culte public & ses Ministres, est un décret juste, moral & conforme à toutes les loix de cette équité naturelle dont un Législateur ne doit jamais s'écarter ;

2°. Tant qu'il ne me démontrera pas, que c'est une excellente opération que de confier aux Municipalités l'administration & la vente des biens du Clergé.

3°. Tant qu'il ne me démontrera pas, qu'il est impossible de contrefaire les assignats-monnoie ;

4°. Tant qu'il ne me démontrera pas, que les assignats-monnoie rétabliront la circulation des especes, & les feront revenir de l'étranger ;

5°. Et tant qu'il ne me démontrera pas, que me forcer à recevoir du papier pour des écus, tandis que comptant sur la foi des contrats, je m'attendois à être remboursé de la même maniere que j'ai prêté, & que j'en avois fait une condition essentielle, c'est une opération bien loyale, bien sage, nullement attentatoire aux droits de propriété.

Or, je n'ai pas vu que M. Claviere m'ait démontré rien de pareil, & jusques-là, on voudra bien me permettre de persister dans mon sentiment.

M. de Warville ajoute, qu'il est bien étrange que je me déclare le partisan des assignats libres, que s'il y a des doutes sur les assignats forcés, il y en auroit bien davantage sur les assignats libres, & qu'alors, devenant inutiles dans les mains des créanciers de l'Etat

ils ne pourroient servir à les acquitter. M. de Warville dit que ce raisonnement est sans replique. J'avoue que je n'en connois pas de plus puérile.

Il y a des doutes sur les assignats forcés, parce qu'ils sont forcés, parce que, circulant dans toute la France comme moyen de toutes les négociations & de toutes les ventes, il deviendra facile de les contrefaire, & encore, par toutes les raisons que j'ai développées, soit dans ma protestation, soit dans l'écrit précédent.

Il n'y aura pas de doute sur les assignats libres, parce que ce seront de véritables contrats solidement hypothéqués sur le Clergé, sur le Domaine, parce qu'ils seront garantis, non pas par la Nation, mot vague qui ne signifie rien dans les circonstances présentes, mais par les propriétaires des biens affectés à leur paiement, propriétaires qu'on pourra poursuivre au nom de la loi & en vertu de la loi. Ces assignats-libres obtiendront la plus grande confiance, ils seront moins avantageux, sans doute, aux agioteurs, mais profiteront certainement tout autant dans les mains des Capitalistes qui n'agiotent pas, que les assignats forcés qu'on veut faire prévaloir.

M. de Warville poursuit, & comme j'ai prétendu que la crainte des assignats forcés a fait baisser les changes à notre désavantage dans l'étranger, encore plus que dans les temps ordinaires, & que l'émission de ces assignats ne les rehausseroient pas; il affirme que je me suis trompé, & il me donne pour preuve, que les changes, au moment du décret, ont, au contraire, haussé en notre faveur de 4 pour cent. Il fait observer, de plus, que, depuis le décret, la perte du papier contre l'argent a été réduite à 1 & demi pour cent.

Il faut que je dise ici ce que M. de Warville tait :

Quant à l'argent, n'auroit-on pas manœuvré, dans ce temps-ci comme au temps du système, il alloit faire illusion au peuple, & n'auroit-on pas pu mettre sur la place, au moment du décret, quelque numéraire pour rétablir un peu la proportion entre l'argent & le papier? Je sais qu'on s'est permis de semblables pratiques dans certaines des principales villes du Royaume, je pourrois même nommer au besoin les personnes qu'on y a envoyées. Mais le mouvement occasionné sur la place de Paris n'a pas duré, & on n'ignore pas qu'aujourd'hui l'argent gagne sur les billets 4 & demi pour cent, quoique ces derniers jouissent d'un intérêt de trois pour cent.

Quant aux changes, je conviens qu'au moment du décret, ils ont augmenté de 4 pour cent en notre faveur : mais il ne m'est pas bien difficile d'expliquer pourquoi. On a tant crié contre la baisse des changes, qu'on a senti qu'il étoit important de les relever pendant quelques-temps, & voici comme on s'y est pris. On a mis sur la place de Paris beaucoup de papier sur l'étranger, & on s'est arrangé pour qu'il y ait peu de demandes de ces papiers. L'abondance momentanée l'a nécessairement rendu moins cher, & comme il s'établit une proportion entre tous les papiers qui circulent dans le commerce, que l'un ne peut s'élever sur une place, que l'autre ne baisse dans la place correspondante, il a dû en résulter, que le papier sur Paris, qui perdoit par-tout, a du perdre moins, & notre change a dû paroître un moment prendre faveur. (1)

(1) Il y a encore d'autres raisons de l'abondance du

Mais cet état de choſes durera-t-il ? Non. Il ne faut pas oublier que nous devons beaucoup à l'étranger, que tous nos paiemens ſont arriérés, & on doit voir que lorſqu'il ſortira tout-à-coup du tréſor-royal pour 400 millions d'aſſignats, une partie de ces 400 millions s'écoulera vers l'étranger. Or, les banquiers de Paris qui auront touché, par exemple, 50 ou 60 millions pour le compte de leurs correſpondans étrangers, ne feront-ils pas obligés de leur faire parvenir cette ſomme, & comment s'y prendront-ils pour cela ? Ils rechercheront néceſſairement toutes les lettres de change ou remiſes ſur l'étranger qu'ils pourront recueillir ; & alors, le prix des lettres de change ſur l'étranger s'élevera prodigieuſement, parce que le beſoin que nous en aurons leur donnera une grande valeur. Or, dans ce mouvement, on voit bien que le change baiſſera à notre déſavantage, fort au-delà de ce qu'il a hauſſé depuis quelques jours ; & ſi l'on n'a point oublié ce que j'ai dit ailleurs, que lorſque le change devient défavorable à un pays, le numéraire s'en échappe de toutes parts ; on conçoit qu'on a rencontré une des meilleures manieres de nous dépouiller du peu de numéraire qui nous reſte. Je ne ſais ce que M. Claviere peut répondre à ce raiſonnement. S'il me démontre qu'il eſt mauvais, je reconnoîtrai volontiers mon erreur ; mais il faut me démontrer qu'il eſt mauvais.

M. de Warville finit par ſe plaindre de ce que je me ſuis élevé contre un décret de l'Aſſemblée, & il

---

papier étranger ſur la place de Paris ; mais le développement en ſeroit trop long, & pas aſſez facile à ſaiſir. D'ailleurs, je ne fais pas ici un traité des changes.

ſoutient que j'aurois dû réſerver mes réflexions pour la légiſlature ſuivante. Ce langage de ſervitude me paroît bien étrange dans la bouche de M. Warville. Qu'eſt-ce donc que la liberté de penſer & de dire, ſi je ne puis en faire uſage dans toutes les circonſtances où ma conſcience me preſſe de parler ? Et ici M. de Warville peut-il nier, que ſi le projet que je combats eſt mauvais, l'Etat eſt abîmé pour long-temps ; que d'ailleurs, il eſt de telle nature, que, toujours dans l'hypotheſe qu'il eſt mauvais, les maux qu'il fera dès l'inſtant qu'on le mettra à exécution, ſeront irréparables ? Or, n'aurois-je pas manqué à tous mes devoirs, ſi, convaincu des conſéquences funeſtes qu'il aura, je ne m'y étois oppoſé, dès le principe, avec toute l'énergie dont je puis être doué ? Attendre une autre légiſlature pour dire ce que je penſe d'un projet, qui, d'ici à ce qu'une autre légiſlature arrive, aura tout détruit, tout bouleverſé dans l'Empire, voilà de ſinguliers devoirs à me preſcrire. Et comment, avec de la raiſon & des connoiſſances, n'a-t-on pas ſenti qu'on ne me propoſoit qu'une patience ridicule ?

Après avoir loué M. Claviere & blâmé ma proteſtation, M. de Warville attaque ma perſonne, & s'efforce de faire de moi un ariſtocrate, qui tient au parti des ariſtocrates, & qui n'a ſans doute écrit que pour ſoutenir le parti des ariſtocrates. Comment M. de Warville, qui me connoît depuis ſi long-temps, qui ſait combien je ſuis étranger aux partis, aux cabales, aux intrigues, qui m'a reproché cent fois ma pareſſe & mon goût pour ne rien faire, qui a lu les écrits que j'ai publiés depuis la tenue des Etats-Généraux, & qui ſait bien que ces écrits ne conviennent pas plus à une coa-

lition qu'à une autre, que tous les partis les rejettent peut-être également, que les principes de liberté & de modération qui s'y retrouvent à chaque ligne, déplaisent peut-être par des motifs différens, & à ceux qui sont asservis & à ceux qui dominent; comment M. de Warville, oubliant mes procédés constans avec lui, ne se ressouvenant plus de mon austere & franche probité, & me transformant en homme que de petites passions dirigent, ose-t-il me supposer le motif de nuire à la chose publique que je n'ai voulu, au contraire, que servir, en me présentant si inconsidérement comme le chef ou l'esclave d'un parti?

J'ai si peu agi par ces indignes principes, que quelques jours avant le décret sur les assignats-monnoie, j'ai écrit de la maniere la plus pressante à un Membre du club des Jacobins, pour lui représenter tous les inconvéniens du décret, s'il venoit à passer; que dans cette lettre, faisant ma profession de foi sur la constitution, à mon sens très-mauvaise & très-aristocratique, qu'on nous a donnée, j'ai déclaré que toute mauvaise qu'elle étoit, je la préférois cependant à l'ancien despotisme, parce qu'elle me laissoit encore quelque espoir d'arriver à une constitution raisonnable; & qu'en conséquence, je désirois qu'on ne fît pas une sottise de plus, & sur-tout une sottise de l'espece de celle qu'on méditoit, parce que je craignois beaucoup, qu'en livrant le peuple à une grande misere, on ne le reportât violemment vers son ancienne servitude. (1) Je

(1) On m'a dit que le principal motif qui avoit déterminé à refuser les offres du Clergé, étoit qu'on avoit

finissois ma lettre par inviter celui auquel j'écrivois à venir me voir, & je lui offrois toutes les explications nécessaires pour le mettre à portée de combattre un projet funeste, & d'éclairer ceux qui avoient pu se laisser surprendre dans son parti. Le Membre du club des Jacobins n'est pas venu me voir, & le décret a passé : on peut au moins juger, par-là, si je suis homme à cabale, à coalition, & si on n'auroit pas dû m'épargner les épithetes assez lestes, dont on a jugé à propos de me gratifier.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur l'invitation que me fait M. de Warville, de me joindre au parti des patriotes, qui me recevront, dit-il, à bras ouverts. Je ne sais pas trop ce que c'est que le parti des patriotes. Je ne vois le patriotisme que là où j'apperçois l'amour sincere d'une liberté véritable, là où je n'entends que le langage de la modération & de la paix, là où je ne remarque ni intrigues, ni fausſetés, ni calomnies, ni

---

craint, qu'en le prenant pour garant des assignats, on ne lui redonnât une existence politique. Cette crainte, je l'avoue, m'a parue bien puérile. Le Clergé sera toujours un Corps religieux & moral par son institution ; mais comment voulez-vous qu'il redevienne un Corps politique à côté d'un Corps législatif permanent, où la distinction d'ordres est abolie, & lorsqu'il ne paie plus à part sa portion de l'impôt. Quels risques pouvoit-on courir dans le nouvel ordre de choses, à se servir de ses moyens pour détruire l'horrible gêne qui se trouve dans nos finances. Et comment a-t-on cru qu'il valoit beaucoup mieux s'emparer violemment de ses biens, & les livrer à la discretion d'une foule d'administrations sans regle & sans mesure, en se chargeant en outre, & de son entretien, & de l'entretien des pauvres, & du paiement de ses dettes ?

fureurs indécentes, là où toutes les discussions sont calmes, où le repos est sur toutes les physionomies comme dans tous les cœurs, où la justice & la morale sont religieusement respectées, là où l'humanité est toute puissante, où l'on ne parle pas avec une froideur repoussante des malheureux qu'on a faits & de ceux qu'on se promet de faire encore, là, où la raison, enfin, se développe avec l'inaltérable douceur qui la caractérise, & cette simplicité noble & tranquille qui en est le plus bel ornement. Que M. de Warville me montre une société où ce patriotisme réside, & je m'y rendrai, & je suis sûr que j'y serai aimé; mais si la société qu'il me désigne ne m'offre rien de ce que mon cœur cherche, que M. de Warville me permette de rester chez moi, & d'y vivre assez tristement du sentiment du bien que j'ai voulu faire, & du regret de n'avoir pas réussi. (1)

---

(1) Quelques feuilles périodiques & le Courrier du Brabant entr'autres, se sont permis d'imprimer qu'il est bien étrange que n'allant point à l'Assemblée, je reçoive mes honoraires de Député. Le Courrier de Brabant dit qu'il me prouvera que je les reçois, & il termine son article, plein des plus atroces calomnies, par déclarer que le supplice de la lanterne est trop doux pour moi. Voilà, il faut l'avouer, un impudent scélérat. A moins qu'il ne soit allé lui-même recevoir mes appointemens en contrefaisant ma signature, je ne conçois pas comment il a été assez hardi pour avancer une fausseté si facile à démentir. On n'est payé de ses honoraires, à ce qu'on m'assure, que sur un mandat du Président de l'Assemblée, & il faut sans doute donner quittance de ce qu'on reçoit au trésor, pour la décharge du comptable; or, je défie ce misérable de produire une quittance de moi, où un mandat d'un Président de l'Assemblée où mon nom se trouve. J'ai

certainement droit, autant qu'un autre, à mes honoraires, & ma députation me coûte assez cher. Mais dans un temps de calamité, je me serois fait un reproche d'en toucher la plus foible partie, & le trésor-royal n'a pas à me reprocher d'avoir augmenté sa dépense.

Je n'imaginois pas que les Provinces nous eussent envoyés aux Etats-Généraux pour devenir des objets de proscription ou de calomnie, & je demande où est la liberté des opinions dans une ville où un Député ne peut défendre les intérêts qui lui sont confiés sans s'exposer aux plus abominables vengeances. Il importe cependant que les Provinces soient instruites de toutes ces horreurs.

FIN.

FIN.